
Etat des dépenses annuelles du Muséum d'histoire naturelle
contenu dans le projet de règlement concernant le jardin des
plantes, en annexe de la séance du 20 août 1790

Citer ce document / Cite this document :

Etat des dépenses annuelles du Muséum d'histoire naturelle contenu dans le projet de règlement concernant le jardin des plantes, en annexe de la séance du 20 août 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 aout au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 196;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_18_1_8017_t1_0196_0000_1

Fichier pdf généré le 08/09/2020

ÉTAT

DES DÉPENSES ANNUELLES DU MUSÉUM.

Dépenses d'ouvriers extraordinaires pour les cinq grandes divisions des jardins, tant en jardiniers que terrassiers, tondeurs, élagueurs, etc.....	13,272 liv.
Achats de bois, charbon, outils, vases, cloches, fumier, terre, tan, nécessaires tant pour le chauffage des serres, l'entretien des couches, que pour les différentes cultures des jardins.....	12,700
Entretien des laboratoires, frais d'expériences de chimie et des arts chimiques, achats et entretien des machines, vases, fourneaux, etc., pour le cours de chimie générale et celui des arts chimiques.....	3,000
Dépenses pour le cours d'anatomie humaine et pour celui d'anatomie des animaux.....	400
Dépenses de préparations et entretien des trois grandes collections des galeries d'histoire naturelle.....	2,400
Entretien des bâtiments.....	4,850
Dépenses accessoires, illuminations et autres.....	800
M. Daubenton.... Au professeur de botanique.....	2,500
Au même, pour supplément, en conservation de ses appointements actuels.....	3,500
M. Lemonnier, anc. professeur } Au professeur de botanique dans le Muséum.....	2,500
M. Desfontaines. } Au professeur de botanique à la campagne.....	2,500
M. de Jussieu.... Au professeur de chimie générale.....	2,500
M. Fourcroy.... Au professeur des arts chimiques.....	2,500
M. Brongniart.... Au professeur d'anatomie humaine.....	2,500
M. Petit, ancien professeur.... } Au professeur d'anatomie des animaux.....	2,500
M. Portal..... } Au professeur d'histoire naturelle des quadrupèdes, oiseaux, poissons, etc.....	2,500
M. Mertrud..... } Idem., des insectes et des vers.....	2,500
M. Lacépède.... Au professeur de géologie et pour l'instruction des naturalistes-voyageurs.....	2,500
M. Van Spaendonck } Au professeur d'iconographie naturelle... ..	2,500
M. Thouin..... } Au même en conservation de ses appointements actuels.....	500
MM. Sormerat et Baillon..... } Aux deux premiers correspondants du Muséum.....	600
M. Guillotte..... A l'officier chargé du maintien de l'ordre..	2,000
M. Verniquet.... A l'architecte du Muséum.....	1,200
M. Jean Thouin.. Au premier jardinier..	1,200
M. Lucas..... A l'huissier-concierge des galeries d'histoire naturelle.....	2,400
MM. Valenciennes } Aux deux aides attachés aux galeries... ..	1,800
M..... } A l'élève chargé des dissections chimiques	800
A reporter.....	81,422 liv.

M.....	Report.....	81,422 liv.
A l'élève chargé des préparations anatomiques.....		800
A cinq garçons jardiniers ordinaires....		3,000
A trois portiers.....		1,800
A six hommes employés au maintien de l'ordre dans toutes les parties du Muséum.....		3,600
Aux trois frotteurs des galeries, etc.....		1,600
TOTAL.....		92,222 liv.

TROISIÈME ANNEXE

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU 20 AOUT 1790.

Réponse à une lettre de M. Varlet, commandant de la garde nationale d'Hesdin, par M. de Fournès, membre de l'Assemblée nationale (1), sur l'affaire d'Hesdin.

Je me dois à moi-même, je dois à la vérité des faits, de repousser les assertions qui me sont personnelles, et qui sont contenues dans la relation lue à l'Assemblée nationale par M. Dubois de Crancé, et qui lui avaient été adressées par M. Varlet, commandant de la garde nationale d'Hesdin :

Avant de repousser l'induction que l'on a pu en tirer, et qui a donné lieu à supposer une réaction de la part des soldats, vis-à-vis les officiers de l'armée, je dois rappeler l'époque où j'ai écrit la lettre qui est présentée dans cette adresse, comme imprudente, et propre à rompre la bonne harmonie et la tranquillité qui régnaient à Hesdin.

Trois officiers avaient été mandés à Paris, pour y rendre compte de la situation critique et alarmante où se trouvaient les citoyens de la ville d'Hesdin et les officiers de Royal-Champagne, en garnison dans cette ville (2).

C'est alors que devant une réponse au major de Royal-Champagne, qui venait de m'envoyer ces officiers, je lui mandai :

Le décret qui concerne le régiment sera rendu vraisemblablement aujourd'hui ; mettez la plus grande prudence, ainsi que MM. les officiers ; déposez à la municipalité (si le cas l'exige) la caisse militaire, les étendards et tous les effets du roi, et mettez-les sous la sauvegarde de la loi.

Je pense qu'il ne faut pas que vous partiez (et que si votre vie et celle des officiers étaient en danger), je pense qu'il serait convenable de vous retirer dans la maison commune, auprès de MM. les officiers municipaux, et sous la sauvegarde de

(1) Ce document n'a pas été inséré au *Moniteur*.

(2) Les faits sont prouvés par deux procès-verbaux, l'un des officiers de ce corps, et l'autre de la municipalité.

Ces deux pièces ont été lues à la tribune par M. Emery, et ont motivé le projet de décret qu'il a présenté au nom du comité militaire.